



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION
PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°41-2023

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 14 septembre 2023 par Monsieur MILLET Frédéric, lequel souhaite effectuer des travaux de péleteuse située rue des Royats à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie départementale

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus le jeudi 14 septembre 2023 au mardi 19 septembre 2023,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue des Royats pour tous les véhicules :

- Circulation alternée.

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le jeudi 14 septembre 2023 au mardi 19 septembre 2023.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : le Service technique de la Mairie de Saint-Georges-Haute-Ville 19 rue Centrale 42610 Saint-Georges-Haute-Ville, nom du responsable : Monsieur MILLET Frédéric tél. : 06 72 65 19 96

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise au Service technique de la Mairie de Saint-Georges-Haute-Ville 19 rue Centrale 42610 Saint-Georges-Haute-Ville, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 14 septembre 2023

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 14/09/2023

Le Maire,
Frédéric MILLET

